



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 13 pouvoirs

Date de convocation 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Dominique GEORGE, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Adeline COIGNUS.**

Représentés : **Didier COLIN à Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Jonathan HAUVILLER, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Virginie GENOT à François FRASNIER, Catherine LAURAIN à Valérie DIDIER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Francine GARNIER à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats du Budget Principal
Rapporteur : M. Gérard RITZ
N° de délibération : 2024_068

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
56	13	69	0	0	0

Les dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'il est possible, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Cette reprise anticipée est justifiée par

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel attestée par le comptable
- Une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget,
- L'état des Restes à réaliser au 31 décembre

Ces documents sont annexés à la délibération.

Les résultats doivent être repris dans leur totalité et affectés aux budgets selon les règles d'affectation classique.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si une différence avec les montants reportés par anticipation venait à apparaître, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Les résultats provisoires de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	solde
Résultat 2023	16 959 912,57	17 756 022,98	796 110,41
Résultat antérieur reporté :		1 405 954,86	1 405 954,86
Résultat à affecter			2 202 065,27

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
Résultat 2023	5 422 474,93	6 283 283,09	860 808,16
Résultat antérieur reporté :	1 846 216,22		-1 846 216,22
Résultat cumulé 2023			-985 408,06

Reste à réaliser au 31/12/2023	2 220 576,31	2 514 045,90	293 469,59
--------------------------------	--------------	--------------	------------

Besoin de financement			-691 938,47
-----------------------	--	--	--------------------

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter par anticipation au budget 2024 le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la manière suivante :

- Financement du besoin de financement de la section d'investissement pour 691 938,47 €
- Reprise de 1 510 126,80 € en section de fonctionnement

Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

La délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission Budget et Fiscalité et du Bureau, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat provisoire excédentaire 2023 de la section de fonctionnement au budget Primitif Principal 2024 selon la répartition exposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.04.12 10:53:54 +0200
Ref:6331424-9471481-1-D
Signature numérique
le Président